

**ARRÊTÉ DEP-2026-263 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION ET DE
MEDIATION**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 06 juillet 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Agent de Prévention et de Médiation ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Agent de Prévention et de Médiation pour la session 2026 dans l'académie de Créteil est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Yahia ADANE, professionnel

Vice-présidente :

Madame Fatima TELLI, enseignante

Enseignants :

Madame Béatrice MANOWICZ

Monsieur Abdelaziz MAHAT

Professionnelles :

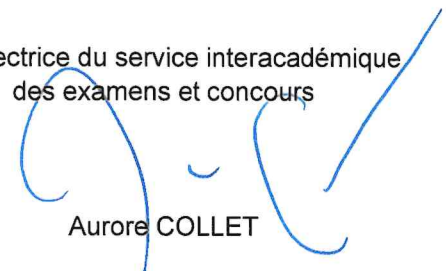
Madame Francine COLSON

Madame Christine GUIFFAULT

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET